



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie

National Office / Siège Social
955 rue Green Valley Crescent, Suite 270
Ottawa ON K2C 3V4
T: 613-564-5454
F: 613-564-1577
information@physiotherapy.ca
www.physiotherapy.ca
www.physiotherapiecanadienne.ca

Par courriel :

Bill.Morneau@canada.ca
Mary.Ng@international.gc.ca

Le 17 avril 2020

L'honorable William Francis Morneau, C.P., député
Ministre des Finances
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa, ON K1A 0G5

L'honorable Mary Ng, C.P., députée
Ministre de la Petite entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international
Affaires mondiales Canada
Ottawa, ON K1A 0G2

Objet : L'Association canadienne de physiothérapie demande des changements au plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Chers ministres,

De la part de l'Association canadienne de la physiothérapie (ACP), qui représente 15 000 professionnels de la physiothérapie et étudiants au Canada, j'aimerais remercier le gouvernement du Canada pour son intervention rapide pour contrer les difficultés financières que vivent les Canadiens et Canadiennes en raison de l'épidémie de COVID-19. Je tiens aussi à souligner les récents ajustements apportés à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) qui permettent d'avoir un revenu et d'être quand même admissible et au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) pour ajuster les seuils de revenu leur permettant de respecter les critères requis. Même si ces changements vont aider les physiothérapeutes qui sont capables de continuer à offrir des soins à certains patients pendant la pandémie de COVID-19 et vont permettre à plus de cliniques et d'entreprises d'avoir droit à des prêts, il reste des lacunes dans le plan d'intervention économique du Canada qui risquent d'exclure plusieurs physiothérapeutes.

L'ACP craint que si d'autres changements ne sont pas apportés au plan d'intervention économique actuel, l'exclusion de plusieurs physiothérapeutes ait des répercussions en aval sur les Canadiens et Canadiennes qui doivent accéder à des soins maintenant et dans les prochains mois.

Afin que nos membres aient accès au soutien financier requis pour s'assurer que les cliniques et les services de santé importants qu'ils offrent dans tous les milieux survivent à cette période difficile, nous vous demandons d'envisager d'apporter d'autres ajustements au CUEC et à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et de vous assurer que le programme d'aide au loyer commercial est flexible et qu'il permet d'offrir de l'aide directe aux petites entreprises.

Apporter des changements au plan d'intervention économique du gouvernement maintenant peut aider les physiothérapeutes à aider les Canadiens et Canadiennes

Dans le cas de la SSUC et du CUEC, il y a des questions de modèles d'entreprise qui risquent de limiter l'admissibilité de plusieurs physiothérapeutes et d'autres fournisseurs de soins de santé aux programmes. Dans plusieurs milieux communautaires, les physiothérapeutes et d'autres professionnels de la santé ont le statut d'entrepreneurs et de sous-traitants plutôt que le statut d'employés réguliers. Ceci signifie qu'ils ne répondent pas à la définition de « employés » comme l'exige la SSUC pour avoir droit à la subvention salariale. Aussi, certains propriétaires de clinique de physiothérapie se versent un salaire sous forme de dividendes plutôt qu'un salaire traditionnel, ce qui veut dire qu'ils ne répondraient pas nécessairement aux obligations en matière de paie pour être admissibles à la SSUC et au CUEC. Dans ces exemples, la SSUC et le CUEC laissent plusieurs physiothérapeutes sans soutien financier en raison de définitions de revenu gagné. Nous vous encourageons à élargir les critères de la SSUC et du CUEC pour faire en sorte que les propriétaires uniques, dont le revenu est sous forme de dividendes, les entrepreneurs et les sous-traitants soient admissibles.



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie

National Office / Siège Social
955 rue Green Valley Crescent, Suite 270
Ottawa ON K2C 3V4
T: 613-564-5454
F: 613-564-1577
information@physiotherapy.ca
www.physiotherapy.ca
www.physiotherapiecanadienne.ca

Nous apprécions l'engagement du gouvernement de travailler avec les provinces et les territoires pour instaurer l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) visant à fournir aux petites entreprises une aide pour le loyer. Nous sommes conscients des complexités juridictionnelles et multipartites de la question de l'aide pour le loyer et nous sommes donc inquiets que la structure actuelle proposée pour ce programme sous forme de prêt n'offre pas de soutien direct aux petites entreprises. Même si l'accès au crédit peut offrir des solutions à certaines entreprises, pour de nombreux propriétaires de clinique, cette mesure ne fait que repousser le problème des coûts fixes. Avec un certain degré de distanciation sociale qui sera la nouvelle réalité à laquelle on s'attend après la réouverture des cliniques, le nombre de patients qui peuvent entrer dans la clinique sera limité, réduisant ainsi les revenus potentiels. De plus, la flexibilité et l'accommodement des propriétaires et des propriétaires de locaux commerciaux ne sont pas universels. Par conséquent, dans certains cas, le fait de dépendre de la volonté du propriétaire des locaux commerciaux de contracter une dette pour offrir un report de loyer ou d'opter pour une réduction risque de mettre les petites entreprises dans une position précaire. Nous vous encourageons à envisager des ajustements au programme AUCLC lesquels permettraient aux petites entreprises d'accéder directement à des mesures d'aide pour le loyer et aussitôt que possible, plutôt que de les forcer à dépendre des autres.

Les physiothérapeutes sont là pour les Canadiennes et les Canadiens

Les cliniques de physiothérapie et les physiothérapeutes ont besoin d'accéder aux mesures de soutien financier offertes par le gouvernement pour s'assurer qu'ils demeurent viables financièrement afin de pouvoir continuer à servir nos communautés pendant qu'ils se rétablissent de la pandémie. Nous avons l'occasion d'introduire une aide d'urgence pour le loyer commercial et d'ajuster la SSUC et le CUEC maintenant pour permettre aux physiothérapeutes de continuer à donner des soins à leurs patients et à accéder au revenu d'urgence dont ils ont besoin pour passer à travers les difficultés financières immédiates causées par la pandémie de COVID-19.

Les physiothérapeutes sont une partie intégrante du système de soins de santé, ils offrent un service essentiel et ils jouent un rôle clé dans la protection, le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être des patients. Nous vous encourageons à reconnaître le rôle essentiel qu'ils jouent pendant ces temps difficiles en ajustant les critères de ces programmes pour nous assurer que les physiothérapeutes et les cliniques de santé et de physiothérapie qui fournissent des soins importants aux Canadiens et Canadiennes ne sont pas exclus. Nous nous réjouissons de continuer à soutenir le gouvernement dans ses efforts de gestion de la pandémie de COVID-19 et nous accueillons chaleureusement toute occasion de contribuer aux décisions et aux actions gouvernementales. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou pour avoir plus d'information.

Sincèrement,

John-Paul (JP) Cody-Cox
Directeur général
jpcodycox@physiotherapy.ca

c. c. :

L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé